AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

DLP -9-4-74 735367

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24 ~~87-18-28 - 87-18-29~~)

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE n° 10 3 AVRIL 1974

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores deviennent beaucoup plus nombreuses. Les risques de contamination seront donc de plus en plus importants lors de la prochaine période pluvieuse.

Depuis la dernière application les conditions climatiques ont été favorables à la végétation. Les poiriers arrivent et même dépassent le stade du début de la floraison. De nombreuses variétés de pommiers ont dépassé le stade C3-D début du seuil de sensibilité aux contaminations.

Le traitement conseillé dans notre dernier bulletin a perdu pratiquement son efficacité par suite du développement de la végétation et dans certaines situations par suite de pluies orageuses parfois très abondantes.

Une protection, aussi parfaite que possible, devra être maintenant assurée.

Les traitements préventifs doivent être faits avant toute pluie contaminatrice.

Les "traitements stop" effectués après le début de la pénétration du champignon assurent une certaine protection à condition qu'ils soient appliqués très rapidement, 24 heures à 36 heures au plus tard, suivant la température, après le début de la pluie contaminatrice. Tous les produits homologués contre les Tavelures peuvent être utilisés en "traitement stop".

Si le traitement n'a pas été exécuté dans ces courts délais, il est nécessaire d'utiliser la Doguadine (24 heures de délai supplémentaire à cause d'une légère action en profondeur) ou les fongicides dits systémiques (Bénomyl, Carbendazim, Méthylthiophanate). Pour ces derniers produits on ne connait pas encore exactement leur délai d'action surtout pour un traitement effectué sur une végétation peu développée.

Nous précisons que certains fongicides sont susceptibles d'induire le russeting (rugosité sur Golden notamment), ce sont : le Bénomyl, le Captafol (après la floraison), le Cuivre et la Doguadine (surtout par temps froid).

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'évolution de cette maladie et il est conseillé de profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour continuer la lutte contre l'Oïdium.

MONILIA DU PRUNIER ET DU CERISIER

Jusqu'à présent les conditions climatiques ont été peu favorables aux contaminations. Toutefois une période pluvieuse peut être à l'origine de dégâts. En conséquence il est conseillé d'effectuer un deuxième traitement à la fin de la floraison (stade G) en utilisant un des produits mentionnés dans notre bulletin du 25 Mars.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P./3.10

PUCERONS VERTS - CHENILLES DEFOLIATRICES

Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de ces ravageurs que l'on rencontre déjà dans un certain nombre de vergers. Il y a donc lieu d'être attentif afin d'intervenir le cas échéant.

Nous rappelons que tout traitement avec un insecticide toxique pour les abeilles est interdit pendant la floraison des arbres fruitiers.

HOPLOCAMPE DU POIRIER

Dans les rares vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros ver à odeur de punaise dans les jeunes fruits), il y a lieu d'effectuer un traitement au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant un des produits suivants :

Azinphos (40 g/hl), Lindane (20 g/hl), Malathion (75 g/hl), Parathion éthyl (20 g/hl), Parathion méthyl (25 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

HOPLOCAMPE DU PRUNIER

Dans les quelques vergers où ce ravageur est dangereux, il est nécessaire d'effectuer un traitement lorsque les trois quarts des pétales seront tombés en utilisant un des produits conseillés contre l'Hoplocampe du poirier.

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que la législation interdit l'emploi des insecticides toxiques pour les abeilles sur les arbres fruitiers et toutes les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

Seules les matières actives suivantes sont reconnues non toxiques pour les abeilles et sont donc autorisées pendant la floraison :

PYRETHRINES SYNERGISEES, ROTENONE, ENDOSULFAN, TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE, DIETHION, PHOSALONE, CHINOMETHIONATE, CHLORPHENAMIDINE, DICOFOL, TETRADIFON, TETRASUL, THIOQUINOX, HYDROXYDE DE TRICYCLOHEXYLETAIN.

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES DU FRAMBOISIER

(DIDYMELLA APPLANATA)

Cette maladie se manifeste notamment en hiver par la décoloration argentée des tiges atteintes, au printemps, par l'annulation des bourgeons ou la formation de pousses faibles, en cours de végétation par l'apparition sur les rameaux, autour des yeux de la base, de taches allongées et violacées qui s'agrandissent et brunissent.

Les premières contaminations à partir de la forme hivernante du champignon étant maintenant possibles, il est conseillé d'effectuer un traitement en utilisant un produit à base de Thirame (200 g de M.A./hl) ou de Mancozèbe (160 g de M.A./hl) ou de Bénomyl (30 g de M.A./hl) ou de Captane (150 g de M.A./hl) ou de Méthylthiophanate (70 g de M.A./hl).

MELIGETHE ET CHARANCON DES SILIQUES CULTURES OLEAGINEUSES

Les conditions climatiques restent favorables à l'activité de ces deux ravageurs.

On observe actuellement dans de nombreuses régions une réinfestation des cultures après le traitement effectué la semaine dernière contre les méligèthes.

Les indications données dans notre bulletin du 25 Mars restent donc toujours valables.

Il y a lieu de surveiller attentivement les cultures afin d'intervenir à nouveau si les seuils d'intervention précisés dans notre Bulletin du 25 Mars sont à nouveau dépassés.

Toutefois nous précisons que la lutte contre les méligèthes est inutile lorsque la floraison a débuté. De plus, seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés sur colza à partir du début de la floraison (voir à ce sujet notre bulletin du 25 Mars).

.../...

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les premiers adultes de ce ravageur viennent d'être observés ; des pontes risquent d'être déposées au cours d'un prochain réchauffement. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans le dépliant remis à chaque abonné.

MOUCHE DU CHOU

Le vol se poursuit et des pontes assez nombreuses ont été déposées au cours de ces derniers jours. En conséquence, le traitement des plantations est à envisager dès la réception de ce bulletin.

Les méthodes de lutte qui paraissent les plus intéressantes sont :

1°) Traitement du sol avec l'un des produits suivants : Chlorfenvinphos (5 000 g de M.A./ha), Diazinon (8 000 g de M.A./ha), Lindane (1 500 g de M.A./ha), Trichloronate (2 500 g de M.A./ha).

2°) Traitement au pied des choux après plantation et reprise des plants, par dépôt de granulés à base d'un des produits suivants : Chlorfenvinphos, Diazinon, Trichloronate.

3°) Arrosage au pied après reprise des plants à raison de 0,1 l par pied avec une bouillie contenant l'un des produits suivants : Bromophos (50 g de M.A./hl), Diazinon (40 g de M.A./hl), Diéthion (30 g de M.A./hl).

4°) Poudrage au pied avec un produit à base de Lindane.

La mouche du chou attaque également les navets. Les traitements du sol avec un produit à base de Chlorfenvinphos (granulés - 6 000 g de M.A./ha) ou de Trichloronate (3 125 g de M.A./ha) donnent des résultats intéressants.

PUCERONS DU FRAISIER

Ces ravageurs sont actuellement observés dans quelques cultures, mais dans la plupart des situations les populations sont faibles ou nulles. Seule l'observation attentive des fraiseraies permettra de juger de l'opportunité d'un traitement.

On pourra utiliser l'un des produits conseillés contre les pucerons des cultures légumières mentionnés dans la liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente remise à chaque abonné.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P 311

MINISTERE DE L'AGRICULTURE & DU DEVELOPPEMENT RURAL
Service de la Protection des Végétaux
Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

INSECTICIDES UTILISABLES EN TRAITEMENT DE SOL CONTRE LES RAVAGEURS ANIMAUX DU MAIS

Matière active Spécialités commerciales Formulation	Produit commercial Dose/ha	 Observations	TAUPINS VERS BLANCS	SCUTIGERELLE	BLANIULE	MOUCHE DES SEMIS	OSCINIE
CHLORMEPHOS (DOTAN) granulés 5%	6 à 10 kg	Localiser dans la raie de semis Risques de phytotoxicité	++	+++	$\underline{++}$	$\underline{++}$	$\underline{++}$
CHLORPYRIPHOS (DURSBAN) granulés 5%	10 kg	Localiser dans la raie de semis	++	++	$\underline{+}$	0	$\underline{++}$
DIAZINON (BASUDINE) granulés 10%	25 kg	Localiser dans la raie de semis Efficacité irrégulière Existe aussi en liquide	++	+	—	0	0
FONOFOS (DYFONATE) granulés 5%	7 kg	Localiser dans la raie de semis Existe aussi en liquide	++	++	$\underline{+}$	$\underline{++}$	—
PARATHION (Diverses) granulés	10 kg (1)	Localiser dans la raie de semis Existe aussi en liquide	+	+	$\underline{+}$	$\underline{++}$	—
PHOXIME (VOLATON, AGRIDINE) granulés 5%	12 kg	Localiser dans la raie de semis	++	++	$\underline{+}$	0	0
TRICHLORONATE (PHYTOSOL) granulés	18 kg (1)	Localiser dans la raie de semis Existe aussi en liquide	++	+	—	—	—
LINDANE (Diverses)	A réserver aux sols très infestés de taupins. Appliquer 1,5 kg/M.A./ha en plein le plus tôt possible avant le semis et incorporer.		+++	0	+	0	0

(1) Dose applicable pour un granulé titrant 5% de matière active.

LEGENDE :

0 : Efficacité nulle
+ : Efficacité faible
++ : Efficacité moyenne
+++ : Bonne efficacité
$\underline{+++}$: Résultat à confirmer par d'autres observations
— : Sans renseignement.

On trouve également dans le commerce des insecticides engrais à base de chlorpyriphos et de phoxime. Ils sont préparés et commercialisés par les Sociétés ci-après :

B.A.S.F. Compagnie Française
Société Atlantique des engrais chimiques
Générale des engrais

15 Mars 1974.